معهد الموسيقات المتوسطية
École des musiques Méditerranéennes
Nahawand Music
www.emm-paris.com

Apprendre la musique autrement !

Dossier d'inscription

Année scolaire
20____ / 20_____

FICHE D'INSCRIPTION

Année scolaire : 20___ /20___

Photo

Informations élève : ☐ Mme ☐ Mlle ☐ M.

NOM de l'élève : _____ Prénom _____

NOM de tuteur : _____ Prénom _____

Date de naissance : ____ / ____ / _____ Profession : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Contact : ____/ ___ / ___ / ___ / ___ Email: @

Formule ⇨ _____ Durée d'engagement _____

1ère discipline ⇨ : _____ NOM du professeur : _____

Jour :_____ Horaire : _____ Durée :_____ heure(s)

Détails du paiement

⇨A remettre au secrétariat avec la fiche d'inscription :

☐ Photocopie pièce d'identité / ☐ 1 photos d'identité / ☐ Règlement intérieur signé

Droits d'inscription : ☑ Montant : 50 Euros Exonération ☐ Date du paiement : ___ / ___ / 20___

☐ Chèque n° _____ Banque : _____ ☐ Espèces ☐ Prélèvement **Date du début des cours : ___ / ___ / 20**___

1er trimestre – Octobre/Novembre/Décembre

☐ Carte

Octobre ☐ chèque N°_____Banque : _____ Date : ____/ ____ / 20___ Montant : _____€

Novembre ☐ chèque N°_____Banque : _____ Date : ____/ ____ / 20___ Montant : _____€

Décembre ☐ chèque N°_____Banque : _____ Date : ____/ ____ / 20___ Montant : _____€

☐ Espèces ☐ Prélèvement automatique banque ☐ Paiement Internet ⇨ Montant :_____ €

2ème Trimestre – Janvier/Février/Mars

☐ Carte

Janvier ☐ chèque N°_____Banque : _____ Date : ____/ ____ / 20___ Montant : _____€

Février ☐ chèque N°_____Banque : _____ Date : ____/ ____ / 20___ Montant : _____€

Mars ☐ chèque N°_____Banque : _____ Date : ____/ ____ / 20___ Montant : _____€

☐ Espèces ☐ Prélèvement automatique banque ☐ Paiement Internet ⇨ Montant :_____ €

3ème Trimestre – Avril/Mai/Juin et *Juillet en option*

☐ Carte

Avril ☐ chèque N°_____Banque : _____ Date : ____/ ____ / 20___ Montant : _____€

Mai ☐ chèque N°_____Banque : _____ Date : ____/ ____ / 20___ Montant : _____€

Juin ☐ chèque N°_____Banque : _____ Date : ____/ ____ / 20___ Montant : _____€

Juillet ☐ chèque N°_____Banque : _____ Date : ____/ ____ / 20___ Montant : _____€

☐ Espèces ☐ Prélèvement automatique banque ☐ Paiement Internet ⇨ Montant :_____ €

Obs. :_____

_____

_____

Signature de l'élève ou du tuteur

REGLEMENT INTERIEUR

Dossier N°…….. 20___/20___

1. CARTE « EMM »

1. 1 La carte « EMM » est obligatoire. Elle est annuelle et personnelle (parents et enfants d'une même famille ne peuvent avoir la même carte ou se la transmettre) et ne peut être remboursée. Le paiement de cette carte représente votre inscription à l'École des Musiques Méditerranéennes.
1.2 La carte vous est remise après la validation de votre inscription ; elle vous donne droit à des remises dans les magasins de musique partenaires, à des réductions pour les concerts organisés par l'école.

2. ADMISSION ET PAIEMENTS DES COURS

2.1 Le dossier d'inscription sera considéré comme complet dès réception de tous les éléments : la fiche d'inscription dûment complétée et signée, une photocopie d'une pièce d'identité, une photo d'identité et le règlement signé accompagné de la mention « lu et approuvé ».
2.2 Le règlement des cours se fait en avance et selon la formule et la durée d'engagement que vous avez choisi : trimestriel, semestriel ou annuel.
2.3 L'admission aux cours dépend de la réception du règlement ; tout retard de paiement peut entraîner la non-admission aux cours jusqu'à la régularisation de votre situation.
2.4 Aucun remboursement de payement n'est accordé, même en cas d'absences. Un accord à l'amiable peut être étudié par la direction de l'école.
2.5 Il est recommandé de signaler à EMM tout changement d'informations personnelles par écrit (e-mail ou courrier).
2.6 Le paiement des cours peut être :

- soit réglé au comptant en un versement (chèque ou espèces).
- soit fractionné en 3 versements pour un engagement trimestriel
- soit fractionné en 9 versements pour un engagement annuel

Les chèques sont remis au secrétariat et les encaissements seront échelonnés à chaque début de mois dans le cas de plusieurs chèques (voir fiche d'inscription et sa notice explicative).
2.7 Tout engagement à une formule et à une durée est dû en sa totalité.
En cas d'annulation partielle ou totale, se référer au volet « annulation ».
2.8 Les tarifs dégressifs ne sont applicables que pour les inscriptions multiples d'enfants ou de parents d'un même foyer fiscal. Une remise de 5% est attribuée uniquement sur demande de leur part.
2.9 Le non-paiement de la cotisation entraîne la radiation définitive et immédiate de l'élève.
2.10 Le service comptable se réserve le droit de rectifier la facture en cas d'erreur de facturation.
2.11 L'École des Musiques Méditerranéennes se réserve d'annuler toute inscription à tout moment de l'année sans aucun remboursement en cas de comportement inapproprié de la part de l'élève ou de son responsable légal envers les professeurs ou l'administration.

3. ASSIDUITÉ ET ABSENCES

Merci d'arriver à l'école cinq minutes avant le début du cours. Les professeurs ainsi que les autres élèves comptent sur votre présence régulière en cours
3.1 Chaque retard est décompté de votre séance. Les cours des retardataires se trouvent raccourcis pour ne pas décaler les cours des élèves suivants.
3.2 Pendant la séance, aucune personne autre que l'élève ne sera autorisée à assister au cours, sauf pour un cours d'essai en Ateliers ou autorisation exceptionnelle du professeur et de la direction de l'école.
3.3 En cas d'impossibilité pour le professeur d'assurer ses cours, l'école s'engage à le remplacer dans les plus brefs délais.
3.4 Les élèves sont tenus de respecter le matériel mis à leur disposition ainsi que la propreté des lieux (réception, salle de cours, toilettes...). Toute dégradation entraînera le remboursement du matériel sans bénéfice de discussion.
3.5 Toute absence doit être signalée directement à l'école 48 heures minimum avant. Seuls les déclarations par téléphone ou par emails adressés à l'école sont prises en compte ; Inutile d'envoyer des sms aux professeurs.
3.5.1 Les absences prévenues ne seront en aucun cas remboursables, ni déductibles des payements mais donnent accès à un rattrapage à des jours et heures fixés d'un commun accord entre le professeur, l'élève et la direction. Les absences aux rattrapages ne sont en aucun cas rattrapées une nouvelle fois. Aucun rattrapage ne sera consenti une fois que le trimestre en cours soit écoulé.
3.5.2 **Les déclarations d'absence ne respectant pas le délai mentionné ci-dessus ne sont pas prises en compte**. En effet, le cours sera dû et non rattrapable. Le montant de la séance ne sera en aucun cas déduit ou remboursé.

Écoles des Musiques Méditerranéennes de Paris
Adresse : 4, rue des écoles 75005 Paris Téléphone : 01.48.56.19.79 ou 06.43.10.02.60
Site web : www.emm-paris.com - Email : contact@emm-paris.com

3.6 **Les parents ou tuteurs gardent l'entière responsabilité de leurs enfants en dehors des cours**. Le personnel d'accueil ne peut en aucun cas se voir confier la garde d'enfants avant ou après leurs cours, même en cas d'annulation du cours (ex. : professeur malade).
3.6.1 Les parents sont tenus d'accompagner les enfants jusqu'à leur salle de cours et de les récupérer dès la fin du cours à la porte de la salle. Un élève mineur ne peut être autorisé qu'exceptionnellement à quitter son cours avant la fin de celui-ci et ce, à condition de venir le chercher dans la salle de cours.

4. ORGANISATION DES COURS

4.1 La durée des cours ou des ateliers collectifs est de 30 minutes à 2 heures selon les disciplines et les niveaux. Les élèves faisant partie d'une structure globale, leurs horaires de cours sont susceptibles d'être décalé ou modifié. Un courrier ou un email d'information sera adressé aux élèves et aux parents 7 jours avant la date du prochain cours.
4.2 L'Ecole des Musique Méditerranéennes se réserve le droit d'annuler un cours dont le nombre d'inscrits s'avérait insuffisant pour pouvoir le maintenir.

5. DROIT D'IMAGE

5.1 Dans le cadre des cours ou des spectacles, « EMM » peut être amenée à photographier ou à filmer et à utiliser ces clichés à but promotionnel ou commercial. En signant ce règlement vous autorisez EMM à utiliser votre image ou celle de vos enfants mineurs.

6. HORAIRES – ANNULATION – VACANCES

6.1 Les jours et horaires de cours sont fixés en début d'année d'un commun accord entre l'élève ou ses parents, le professeur et l'administration en fonction de la disponibilité des salles et du professeur de la discipline choisie et ce pour l'année scolaire entière. Aucun remboursement ne sera consenti en cas de changement d'horaire de votre part si aucun autre créneau n'est possible.
6.2 De même, aucun remboursement n'est possible en cas de changement de professeur pour force majeur (absence du professeur pour arrêt maladie, congés de maternité, départ à l'étranger).
6.3 En cas de changement d'horaire définitif ou exceptionnel (notamment en cas de rattrapage) nous procéderons de la même manière que pour le choix initial dans la mesure de nos possibilités.
6.4 En tout état de cause, le trimestre reste payable intégralement et aucun cours n'est déductible.
6.5 Toute inscription étant considérée comme valable pour l'année scolaire entière, les dossier d'annulations ne seront prises en considération que si elles nous sont parvenues par courrier recommandé avec accusé de réception, dûment signé et daté avant la date du 01 décembre pour le deuxième trimestre et avant le 01 mars pour le troisième trimestre de l'année scolaire en cours. Après l'étude de tous les éléments du dossier, l'école se réserve le droit d'accepter ou refuser le dossier de l'annulation. Une réponse par lettre recommandée sera adressée à l'élève.
6.6 Aucune annulation n'est acceptée pour le 1er trimestre.
6.7 Aucun rattrapage de cours ne sera effectué pour les jours où notre établissement est fermé.
6.8 Le calendrier de l'école s'aligne sur celui de l'année scolaire zone C. Il n'y a pas de cours durant les vacances scolaires. Toutefois, il peut y avoir certaines différences ; le planning de l'année vous est communiqué dans votre dossier d'inscription et sur le site de l'école : **www.emm-paris.com**

Je soussigné(e) _____ *avoir pris connaissance du* ***règlement interne de l'École des Musiques Méditerranéennes***. *Fait à Paris, le / / 20*

Représentant de l'EMM

Signature précédée de la mention manuscrite «lu et approuvé » (parents ou tuteurs légaux pour les mineurs)

Écoles des Musiques Méditerranéennes de Paris
Adresse : 4, rue des écoles 75005 Paris Téléphone : 01.48.56.19.79 ou 06.43.10.02.60
Site web : www.emm-paris.com - Email : contact@emm-paris.com

REGLEMENT INTERIEUR

Dossier N°…….. 20___/20___

1. CARTE « EMM »

1. 1 La carte « EMM » est obligatoire. Elle est annuelle et personnelle (parents et enfants d'une même famille ne peuvent avoir la même carte ou se la transmettre) et ne peut être remboursée. Le paiement de cette carte représente votre inscription à l'École des Musiques Méditerranéennes.
1.2 La carte vous est remise après la validation de votre inscription ; elle vous donne droit à des remises dans les magasins de musique partenaires, à des réductions pour les concerts organisés par l'école.

2. ADMISSION ET PAIEMENTS DES COURS

2.1 Le dossier d'inscription sera considéré comme complet dès réception de tous les éléments : la fiche d'inscription dûment complétée et signée, une photocopie d'une pièce d'identité, une photo d'identité et le règlement signé accompagné de la mention « lu et approuvé ».
2.2 Le règlement des cours se fait en avance et selon la formule et la durée d'engagement que vous avez choisi : trimestriel, semestriel ou annuel.
2.3 L'admission aux cours dépend de la réception du règlement ; tout retard de paiement peut entraîner la non-admission aux cours jusqu'à la régularisation de votre situation.
2.4 Aucun remboursement de payement n'est accordé, même en cas d'absences. Un accord à l'amiable peut être étudié par la direction de l'école.
2.5 Il est recommandé de signaler à EMM tout changement d'informations personnelles par écrit (e-mail ou courrier).
2.6 Le paiement des cours peut être :

- soit réglé au comptant en un versement (chèque ou espèces).
- soit fractionné en 3 versements pour un engagement trimestriel
- soit fractionné en 9 versements pour un engagement annuel

Les chèques sont remis au secrétariat et les encaissements seront échelonnés à chaque début de mois dans le cas de plusieurs chèques (voir fiche d'inscription et sa notice explicative).
2.7 Tout engagement à une formule et à une durée est dû en sa totalité.
En cas d'annulation partielle ou totale, se référer au volet « annulation ».
2.8 Les tarifs dégressifs ne sont applicables que pour les inscriptions multiples d'enfants ou de parents d'un même foyer fiscal. Une remise de 5% est attribuée uniquement sur demande de leur part.
2.9 Le non-paiement de la cotisation entraîne la radiation définitive et immédiate de l'élève.
2.10 Le service comptable se réserve le droit de rectifier la facture en cas d'erreur de facturation.
2.11 L'École des Musiques Méditerranéennes se réserve d'annuler toute inscription à tout moment de l'année sans aucun remboursement en cas de comportement inapproprié de la part de l'élève ou de son responsable légal envers les professeurs ou l'administration.

3. ASSIDUITÉ ET ABSENCES

Merci d'arriver à l'école cinq minutes avant le début du cours. Les professeurs ainsi que les autres élèves comptent sur votre présence régulière en cours
3.1 Chaque retard est décompté de votre séance. Les cours des retardataires se trouvent raccourcis pour ne pas décaler les cours des élèves suivants.
3.2 Pendant la séance, aucune personne autre que l'élève ne sera autorisée à assister au cours, sauf pour un cours d'essai en Ateliers ou autorisation exceptionnelle du professeur et de la direction de l'école.
3.3 En cas d'impossibilité pour le professeur d'assurer ses cours, l'école s'engage à le remplacer dans les plus brefs délais.
3.4 Les élèves sont tenus de respecter le matériel mis à leur disposition ainsi que la propreté des lieux (réception, salle de cours, toilettes...). Toute dégradation entraînera le remboursement du matériel sans bénéfice de discussion.
3.5 Toute absence doit être signalée directement à l'école 48 heures minimum avant. Seuls les déclarations par téléphone ou par emails adressés à l'école sont prises en compte ; Inutile d'envoyer des sms aux professeurs.
3.5.1 Les absences prévenues ne seront en aucun cas remboursables, ni déductibles des payements mais donnent accès à un rattrapage à des jours et heures fixés d'un commun accord entre le professeur, l'élève et la direction. Les absences aux rattrapages ne sont en aucun cas rattrapées une nouvelle fois. Aucun rattrapage ne sera consenti une fois que le trimestre en cours soit écoulé.
3.5.2 **Les déclarations d'absence ne respectant pas le délai mentionné ci-dessus ne sont pas prises en compte**. En effet, le cours sera dû et non rattrapable. Le montant de la séance ne sera en aucun cas déduit ou remboursé.

Écoles des Musiques Méditerranéennes de Paris
Adresse : 4, rue des écoles 75005 Paris Téléphone : 01.48.56.19.79 ou 06.43.10.02.60
Site web : www.emm-paris.com - Email : contact@emm-paris.com

3.6 **Les parents ou tuteurs gardent l'entière responsabilité de leurs enfants en dehors des cours**. Le personnel d'accueil ne peut en aucun cas se voir confier la garde d'enfants avant ou après leurs cours, même en cas d'annulation du cours (ex. : professeur malade).
3.6.1 Les parents sont tenus d'accompagner les enfants jusqu'à leur salle de cours et de les récupérer dès la fin du cours à la porte de la salle. Un élève mineur ne peut être autorisé qu'exceptionnellement à quitter son cours avant la fin de celui-ci et ce, à condition de venir le chercher dans la salle de cours.

4. ORGANISATION DES COURS

4.1 La durée des cours ou des ateliers collectifs est de 30 minutes à 2 heures selon les disciplines et les niveaux. Les élèves faisant partie d'une structure globale, leurs horaires de cours sont susceptibles d'être décalé ou modifié. Un courrier ou un email d'information sera adressé aux élèves et aux parents 7 jours avant la date du prochain cours.
4.2 L'Ecole des Musique Méditerranéennes se réserve le droit d'annuler un cours dont le nombre d'inscrits s'avérait insuffisant pour pouvoir le maintenir.

5. DROIT D'IMAGE

5.1 Dans le cadre des cours ou des spectacles, « EMM » peut être amenée à photographier ou à filmer et à utiliser ces clichés à but promotionnel ou commercial. En signant ce règlement vous autorisez EMM à utiliser votre image ou celle de vos enfants mineurs.

6. HORAIRES – ANNULATION – VACANCES

6.1 Les jours et horaires de cours sont fixés en début d'année d'un commun accord entre l'élève ou ses parents, le professeur et l'administration en fonction de la disponibilité des salles et du professeur de la discipline choisie et ce pour l'année scolaire entière. Aucun remboursement ne sera consenti en cas de changement d'horaire de votre part si aucun autre créneau n'est possible.
6.2 De même, aucun remboursement n'est possible en cas de changement de professeur pour force majeur (absence du professeur pour arrêt maladie, congés de maternité, départ à l'étranger).
6.3 En cas de changement d'horaire définitif ou exceptionnel (notamment en cas de rattrapage) nous procéderons de la même manière que pour le choix initial dans la mesure de nos possibilités.
6.4 En tout état de cause, le trimestre reste payable intégralement et aucun cours n'est déductible.
6.5 Toute inscription étant considérée comme valable pour l'année scolaire entière, les dossier d'annulations ne seront prises en considération que si elles nous sont parvenues par courrier recommandé avec accusé de réception, dûment signé et daté avant la date du 01 décembre pour le deuxième trimestre et avant le 01 mars pour le troisième trimestre de l'année scolaire en cours. Après l'étude de tous les éléments du dossier, l'école se réserve le droit d'accepter ou refuser le dossier de l'annulation. Une réponse par lettre recommandée sera adressée à l'élève.
6.6 Aucune annulation n'est acceptée pour le 1er trimestre.
6.7 Aucun rattrapage de cours ne sera effectué pour les jours où notre établissement est fermé.
6.8 Le calendrier de l'école s'aligne sur celui de l'année scolaire zone C. Il n'y a pas de cours durant les vacances scolaires. Toutefois, il peut y avoir certaines différences ; le planning de l'année vous est communiqué dans votre dossier d'inscription et sur le site de l'école : **www.emm-paris.com**

Je soussigné(e) _____ *avoir pris connaissance du* ***règlement interne de l'École des Musiques Méditerranéennes***. *Fait à Paris, le / / 20*

Représentant de l'EMM

Signature précédée de la mention manuscrite «lu et approuvé » (parents ou tuteurs légaux pour les mineurs)

Écoles des Musiques Méditerranéennes de Paris
Adresse : 4, rue des écoles 75005 Paris Téléphone : 01.48.56.19.79 ou 06.43.10.02.60
Site web : www.emm-paris.com - Email : contact@emm-paris.com

BORDEREAU DE RETRACTATION

Dossier N°_____ (20___-20___)

Modalité de Rétractation :
- Envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception à **École des Musiques Méditerranéennes de Paris** à l'adresse suivante : 4, rue des écoles 75005 Paris - France
- Au plus tard 7 jours francs à compter de l'acceptation du règlement interne de EMM qui présente les conditions générales de vente sous les conditions prévues à l'article L121-20 du code de la consommation, pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités. Ce droit de rétractation ne peut être exercé si un premier cours a été donné avant la fin du délai de 7 jours francs.

- La lettre doit mentionner le souhait du souscripteur d'exercer son droit de rétractation et son engagement à ne pas prendre de cours avec le professeur de musique que l'**École des Musiques Méditerranéennes** lui aura éventuellement présenté.

Rétractation sur l'inscription à l'École des Musiques Méditerranéennes

Je soussigné(e) _____

déclare renoncer à mon inscription et à la convention que j'avais conclue le / /

avec l'École des Musiques Méditerranéennes de Paris.
Je m'engage par cette présente lettre à ne pas prendre de cours avec le professeur de musique que l'École des Musiques Méditerranéennes m'a présenté.

Fait à , le / /

Signature précédée de la mention manuscrite «lu et approuvé » (parents ou tuteurs légaux pour les mineurs)

Écoles des Musiques Méditerranéennes de Paris
Adresse 4, rue des écoles 75005 Paris Téléphone : 01.48.56.19.79 ou 06.43.10.02.60
Web: www. emm-paris.com Mail : contact@emm-paris.com